

## ÉPAULER.



· Mutation :  
tout vient  
à point à qui  
sait attendre...  
p. 4

## REPRÉSENTER.



· Le Comité consultatif  
ministériel des maîtres  
de l'enseignement  
privé (CCMMEP)  
p. 15

## DÉFENDRE.



· Salariés des  
établissements  
privés : retenues  
sur salaire  
p. 20

# #284

Novembre  
2022

Bimestriel

### MA CARRIÈRE MÉRITE UN EXPERT.

Florence enseigne à présent dans sa ville de cœur.  
Son premier message est pour Stéphane,  
le responsable Spelc qui a défendu sa mutation.

DOSSIER

# Pourquoi voter Spelc aux élections CCM ?

p.8

# SOMMAIRE.

p. **4**

## ÉPAULER.

- Un lauréat de concours témoigne
- Près de 600 candidats Spelc à votre service dans toute la France : un expert de vos droits pour vous épauler



p. **14**

## REPRÉSENTER.

- Élections professionnelles
- Vote national

p. **16**

## DÉFENDRE.

- Humeur : étrange désastre
- L'union fait la force



p. **8**  **13**

## Dossier

Pourquoi voter Spelc aux élections CCM ?



Les élections professionnelles des enseignants se dérouleront du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022. Le Spelc, existant depuis plus d'un siècle, ambitionne de devenir le premier syndicat de l'enseignement privé sous contrat en nombre de voix et d'obtenir un quatrième siège sur les dix du Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP).

p. **23**

## ON AIME, ON PARTAGE.

- Au fil des pages
- Net infos





Par Régine Mahé, présidente



## Votez et faites voter Spelc

**A** lors qu'il ne fera assurément que peu de bruit, un événement pourtant majeur pour votre quotidien va bientôt se tenir. Ce moment clé déterminera la présence de représentants aux différentes commissions qui vous concernent, toutes et tous, dans vos parcours professionnels. Il s'agit bien évidemment des élections professionnelles des enseignants.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, chacun d'entre vous devra voter lors de deux scrutins : l'un national et l'autre local. Dans le contexte difficile que vous avez éprouvé ces dernières années, avec des rapports à l'administration parfois complexes et une déconsidération injuste, ces votes sont fondamentaux pour vous ! Vous avez besoin d'une organisation collective forte et désintéressée à votre service, capable tout à la fois de mandater vos négociateurs aux ministères et vos représentants en régions pour vous défendre personnellement. C'est cela le Spelc : un professionnel accessible à tous, apolitique.

Le Spelc exerce un syndicalisme professionnel, expert de l'ensemble des métiers de l'enseignement privé sous contrat. Il est le plus important syndicat non confédéré en France au niveau d'une branche entière.

Le Spelc compte sur la participation massive de ses adhérents, de ses sympathisants et de tous les indécis.

Par vos votes massifs et en invitant vos collègues à voter, vous renforcerez la représentativité du Spelc au sein des administrations par une audience confortée, démontrée et indiscutable.



**Le Spelc vous propose des outils facilitateurs pour vous exprimer, sans même sortir de chez vous !**

La mobilisation est lancée. L'abstention ne doit pas être la "gagnante" à cause de la désaffection pour le vote électronique. Le Spelc vous propose techniquement des outils facilitateurs pour vous exprimer, sans même sortir de chez vous !

Sans retard, dès le 1<sup>er</sup> décembre et jusqu'au 8, votez et faites voter Spelc deux fois : une fois au scrutin national et une seconde fois au scrutin local, afin de confirmer et d'élargir le poids du Spelc pour défendre les intérêts collectifs de la profession et les droits individuels des maîtres.

Tous mobilisés pour faire vivre nos valeurs et vous épauler, vous représenter et vous défendre autrement dans l'enseignement privé sous contrat.

Vive le Spelc !

Par avance et avec tout mon dévouement, je vous remercie.



Organe de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique  
192 bis, rue de Vaugirard  
75 015 Paris  
Tél. 01 58 10 13 13

Directrice de la publication : Régine Mahé  
Coordinatrice : Valérie Doumet

Conception et réalisation : Bayard Service  
CS 36304 - 35063 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 77 36 36  
Numéro de support : 13000

Secrétaire de rédaction : Romain Pénisson  
Rédactrice graphique : Nelly Denos

Impression : Media Graphic (Rennes - 35)



ROUTAGE : Mailtech (Verson - 14)

Abonnement annuel : 46 euros

CPPAP : 0923 S 06 619  
ISSN : 2804-8571

Photos : Spelc, sauf mention contraire



-  Fédération nationale des SPELC
-  @FederationSPELC
-  Fédération nationale des SPELC
-  spelc.fr





## COURRIERS D'ADHÉRENTS

### SPELC MIDI - PYRÉNÉES TÉMOIGNAGE D'UNE SUPPLÉANTE

#### Le Spelc, sûr de son fait, obtient mon reclassement de MA2 à MA1 au bon échelon !

"Mon Spelc départemental avait calculé mon reclassement mais l'arrêté de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) était moins favorable pour moi. Le Spelc s'est saisi de cela, a porté réclamation auprès des services de la DSDEN qui s'obstinaient dans leur réponse. Le responsable fédéral Spelc, en lien avec le ministère, y a fait remonter cette question. J'ai eu la joie de voir le ministère confirmer l'analyse du Spelc !"



Propos recueillis par Hélène Disaud-Puel, présidente du Spelc Midi-Pyrénées

### SPELC LORRAINE - TÉMOIGNAGE D'UNE PROFESSEURE DES ÉCOLES

#### La caisse de prévoyance est là pour vous !

"Suite à mes arrêts de travail, deux jours sont passés à demi-traitement. Mon responsable Spelc m'a proposé de demander à mon école de constituer un dossier à envoyer à la caisse de prévoyance. Ce fut difficile à obtenir car la gestionnaire était réticente et m'avait soutenu que ce n'était pas possible. J'ai beaucoup insisté et en fin de compte le dossier a été envoyé et la caisse m'a versé la somme !

Je tenais à remercier vivement le Spelc Lorraine car, sans son aide, je ne l'aurais pas su. Cela m'a permis d'insister auprès de la gestionnaire car j'ai dit que l'information venait de mon syndicat.

C'est clair : c'est grâce à votre aide !"



Mme M.T., Institutrice Sainte Chrétienne la Salle de Sarreguemines, propos recueillis par Daniel Gengenbach, président du Spelc Lorraine

## UNE VICTOIRE DU SPELC

### SPELC

#### Mutation : tout vient à point à qui sait attendre...

Grâce au Spelc, j'ai pu avoir ma mutation dans le Maine-et-Loire pour septembre 2022 (collège Saint-Vincent à Brissac-Quincé) près de ma famille. Enseignante en EPS au collège-lycée Notre-Dame la Flèche (département de la Sarthe) depuis 12 ans, je demandais cette mutation depuis plus de 5 ans.

Je tiens à vous remercier d'avoir tenu votre engagement et votre implication durant toutes ces années. Consciente aujourd'hui que je n'aurais pas réussi sans vous cette mutation professionnelle, je tiens à remercier plus particulièrement Stéphane Sorin et Audrey Brisset pour leur soutien et leurs conseils tout au long de ce parcours.



Vanessa Ménard, professeure d'EPS au Collège Lycée Notre-Dame la Flèche

## Vous avez la parole

Une question à nous poser, un récit à partager ? Cette rubrique est la vôtre.

[v.doulmet@spelc.fr](mailto:v.doulmet@spelc.fr)





© Adobe Stock

Le chiffre

7 %

C'est le taux moyen de salariés syndiqués en France.

Par comparaison, il est de 65 % en Suède.

En décembre, les élections professionnelles sont l'occasion pour chacun, syndiqué ou non, de poser une action citoyenne forte, pour lui-même et sa communauté de travail. Alors n'hésitez pas : votez Spelc !

La phrase



“Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats, est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée.”

Vaclav Havel, dramaturge, essayiste et homme d'État tchèque

AIDE À LA RESTAURATION DES ENSEIGNANTS

Augmentation du taux depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Sont concernés : les délégués auxiliaires, les instituteurs, les professeurs des écoles, certifiés, PLP, PEPS jusqu'à l'échelon 7 de la classe normale inclus. Dans le cadre de la Prestation interministérielle à réglementation commune (Pim), si l'établissement scolaire a passé une convention avec le rectorat, l'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs aux agents publics en activité (fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels), dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 534 (au lieu de 480). Cette subvention prend la forme d'un abattement sur le prix du repas. Le taux de la prestation d'un repas passe à 1,38 € au lieu de 1,29 €.



LA MUTUELLE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Une mutuelle au service de l'enseignement privé créée par et pour les enseignants



Une mutuelle solidaire



Un accompagnement spécialisé et personnalisé



Une mutuelle accessible

Quentin LOUIS-JOSEPH

Responsable du Développement Mnc  
mnc@identites-mutuelle.com - 06 20 29 36 11

www.mnc.fr



## ÉLECTIONS CCM

# Près de 600 candidats Spelc dans toute la France

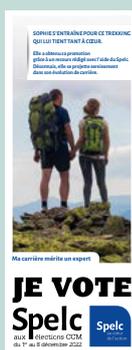
Dans votre académie, vos représentants Spelc sont souvent les premiers à vous épauler. Vous souhaitez vous faire expliquer un droit ? Vous voulez être certain que votre demande sera bien prise en compte par l'administration ? Vous avez besoin d'aide pour rédiger une réclamation ? Vous avez raison d'exiger respect et considération dans votre exercice professionnel.

Chaque commission consultative mixte (CCM) réunit des représentants des enseignants élus pour 4 ans, des représentants de l'administration et des chefs d'établissement.

Les CCM traitent actuellement les questions individuelles (affectation, mouvement, promotion, sanction...).

Les commissions consultatives mixtes académiques (CCMA) concernent les maîtres du second degré. Les commissions consultatives mixtes départementales (CCMD) ou interdépartementales (CCMI) concernent les maîtres du premier degré.

Les candidates et candidats Spelc dans votre académie



Le matériel de campagne distribué sur le terrain.

## Le Spelc Quercy-Rouergue au travail

Le Spelc Quercy-Rouergue s'est réuni en assemblée générale au mois de juin. L'entrevue s'est terminée

chez Cécile et Aimé autour d'un apéritif dînatoire. Cet intermède était prévu pour tous les adhérents mais, au final, nous



étions en comité restreint. Saluons les nouvelles personnes investies autour de l'indéfectible bureau. Puis la rentrée est arrivée. Et nous voilà de retour au travail, après un repos bien mérité.

À notre grande satisfaction, l'équipe, petit à petit, s'étoffe et la charge de travail s'amenuise. Merci à tous ceux qui s'investissent pour le Spelc Quercy-Rouergue dans la bonne humeur!

Et merci à Christian qui avait très bien organisé le travail!

Anne-Laure Carré,  
présidente du Spelc  
Quercy-Rouergue





## SPELC BASSE-NORMANDIE

# Témoignage : passer de l'enseignement public à l'enseignement privé, c'est possible

Face aux difficultés de muter dans le public, basculer vers le privé, qui offre davantage de visibilité, est une solution. Avec de la ténacité, le parcours est réalisable.

**C'**est l'expérience dont je peux témoigner. Professeur titulaire dans l'académie de

Versailles, je me suis retrouvée, il y a deux ans, dans l'impossibilité de rejoindre ma famille dans le Calvados. Pourtant, après 18 années d'ancienneté, j'aurais dû bénéficier d'un nombre de points suffisant pour espérer une mutation favorable. Or, le mouvement était irréalisable, tant les barres d'accès étaient élevées. Que faire pour rejoindre mes proches, sans attendre indéfiniment ni me lancer dans une reconversion ? Pourquoi ne pas enseigner dans un établissement privé ? La solution est apparue au fil de discussions avec des amis du privé. J'ai eu la chance d'être informée par le Spelc Basse-Normandie, qui a enquêté sur la faisabilité du projet. J'ai ensuite contacté l'union régionale de l'Enseignement catholique (Urec) : pour ma discipline, pas de passerelle ; il faut repasser le concours du Capes-Cafep. Pendant un an, faisant la navette entre Paris et Caen, je me suis attelée à préparer le concours externe... et je l'ai obtenu. Puis l'année passée, situation étrange :

je me suis retrouvée stagiaire à l'Isfec. Le jeu en a valu la chandelle. Épaulée par le Spelc, j'ai pu récupérer l'intégralité de mon ancienneté. La phase de reclassement a été délicate et heureusement que j'ai été informée des textes de loi afin d'éviter les erreurs. Le suivi s'est encore révélé primordial pour le mouvement. Saisir des vœux n'a rien d'anodin : mieux vaut être guidé et que les souhaits soient réalisables. Finalement est arrivée une situation inespérée : une affectation dans le Calvados. Quel soulagement !



**En rejoignant l'enseignement privé, j'ai retrouvé ma famille et obtenu un poste proche de mon domicile.**

Pour conclure, en rejoignant l'enseignement privé, j'ai retrouvé ma famille et obtenu un poste proche de mon domicile. Malgré la contrainte de repasser le concours et de recommencer la formation, j'ai conservé l'intégralité de mon ancienneté ainsi que mon traitement salarial. L'accompagnement du Spelc a été déterminant pour mener à bien ce projet.

Hélène  
Le Balch-Schwob,  
professeuse de lettres  
modernes



## SPELC

## MIDI-PYRÉNÉES

### Un lauréat de concours témoigne

“Mme la présidente  
du Spelc régional,  
Mmes les représentantes  
syndicales,

Depuis la rentrée de septembre, j'ai été confronté à quelques difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles. Vous avez depuis le mois de février été toujours disponibles, et je souhaite par la présente vous exprimer mes plus sincères remerciements.

J'ai particulièrement apprécié vos appuis et vos conseils. Je reconnais que vous avez fait preuve d'une extrême patience et de beaucoup de persévérance pour m'accompagner au mieux en cette fin d'année si éprouvante en tant que professeur des écoles stagiaire. Je vous remercie également de m'avoir accompagné par des explications qui m'ont toujours paru très claires et il m'a été facile de comprendre le fonctionnement des différentes instances et personnes ressources.

J'ai bien conscience que malgré le fait que je sois renouvelé en année de stage, vous êtes pour beaucoup dans l'espoir que j'ai dans le métier d'enseignant. Laissez-moi vous renouveler toute ma reconnaissance pour le temps que vous avez bien voulu me consacrer. Recevez, Mesdames, chères collègues, avec mes remerciements, mes plus sincères salutations.”

Propos recueillis  
par Hélène Disaud-Puel,  
présidente du Spelc Midi-Pyrénées

# Pourquoi voter Spelc

Dossier piloté par Véronique Devillers, membre du bureau fédéral

Les élections professionnelles des enseignants se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

Le Spelc, syndicat existant depuis plus d'un siècle, ambitionne de devenir le premier syndicat de l'enseignement privé sous contrat en nombre de voix et d'obtenir un quatrième siège sur les dix du Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP).

Si le Spelc est déjà le premier syndicat en nombre de sièges dans les commissions consultatives mixtes (CCM), c'est grâce à son action reconnue auprès des enseignants sur tout le territoire métropolitain et ultramarin.

Cette représentativité syndicale est un levier essentiel de notre action. Elle renforce nos moyens d'agir et d'être entendus par l'administration.

Le Spelc est votre meilleur partenaire. Vos représentants ont l'esprit de service et des compétences acquises par l'expérience et la formation syndicale.

Pour qu'ils soient à vos côtés à toutes les étapes de votre carrière, donnez-leur les moyens d'agir, par deux simples votes sur Internet lors des élections professionnelles.

Adhérents, n'hésitez pas : faites voter vos collègues, votre chef d'établissement. N'oubliez pas : votez aux deux scrutins ! Le Spelc compte sur vous.



**Spelc**  
au cœur  
de l'action

**JULIEN A LE CŒUR PLUS LÉGER CE MATIN.**

Finie la précarité !  
Épaulé et accompagné par le Spelc depuis sa première suppléance, il a obtenu son concours et un contrat définitif.

**Ma carrière mérite un expert**

# aux élections CCM ?

DONNER DU SENS À L'ACTION SYNDICALE

## Liberté

**À** peu près tous les syndicats, même insignifiants dans notre branche, vont affirmer qu'ils sont présents, compétents et à votre service. C'est parfois vrai, mais seulement parfois. Dans ce paysage un peu monotone, le Spelc fait figure d'exception. Nous n'allons pas dérouler ici le panégyrique de cette organisation si particulière, mais il est utile de souligner certains aspects qui font du Spelc un syndicat qui compte vraiment... et pour lequel il faudra voter (2 fois) entre le 1er et le 8 décembre.

Créé en 1905, le Spelc est le plus ancien syndicat dans l'enseignement privé. Cela lui confère une expérience inégalable et une connaissance profonde de notre branche professionnelle spécifique, puisqu'elle rassemble à la fois des salariés de droit privé et des enseignants de droit public.

Le Spelc, c'est aussi un syndicat de terrain. Loin du jacobinisme ambiant, des centaines de responsables, de délégués et d'élus se battent à vos côtés tout au long de l'année, et pas seulement en période électorale. Cette richesse humaine n'a pas d'équivalent, elle est à votre service.

Mais l'une des caractéristiques essentielles du Spelc réside dans sa totale liberté.

### Liberté vis-à-vis de l'Institution

Si le Spelc milite pour la liberté d'enseignement, il n'a aucun lien avec les institutions tutelles des établissements. Nous respectons ces organisations, nous ne les traitons pas, *a priori*, comme des ennemis, mais cela ne signifie nullement que nous y sommes inféodés. À de très nombreuses reprises, le Spelc a condamné des positions prises par l'Enseignement catholique, notamment sur les obligations de service des maîtres ou l'organisation du mouvement.

### Liberté vis-à-vis des ministères chargés de l'Éducation

Le Spelc se comporte comme un partenaire loyal, c'est dans son ADN. Il pratique le dialogue aussi longtemps que c'est possible, au moins aussi longtemps que cela peut porter des fruits. Mais dès qu'une administration fait la sourde oreille (ce qu'elle sait faire avec brio) ou qu'elle adopte une position de refus, le Spelc sait se montrer pugnace, voire vindicatif. La cause des personnels est notre priorité. Par exemple, le combat mené par le Spelc contre la précarisation des suppléants a permis d'importantes avancées.

### Liberté enfin vis-à-vis de toute confédération ou formation politique

Au Spelc, nous ne comprenons pas, nous réprouvons même toute affiliation partisane. Nous avons des idées, mais nous refusons les idéologies, car ces dernières sont forcément réductrices. Nous chérissons cette liberté car elle est la meilleure garante de notre efficacité pour vous épauler, vous représenter et vous défendre.

Cet air de liberté qui souffle au Spelc, c'est le nôtre, mais c'est surtout le vôtre. Ensemble et libres, vraiment, nous parviendrons à vous défendre et à améliorer nos situations professionnelles et la qualité de l'éducation offerte à nos jeunes.



Luc Viehé, porte-parole de la Fédération des Spelc

## Communauté

Pour moi, le Spelc est un syndicat professionnel capable de concentrer son action dans le domaine de l'éducation. Je constate qu'il suit de près les évolutions du métier; il est présent dans les établissements. J'ai souvent rencontré des responsables du Spelc. Ils ont toujours à cœur de mettre leur expertise au service des autres, de connaître les textes, de partager des expériences professionnelles variées. Nous qui sommes acteurs des différentes missions éducatives – enseignants, chefs d'établissement –, nous formons tous ensemble une organisation très représentative de l'ensemble de la communauté éducative, ce qui constitue la grande force du Spelc.



Brice Bastly, chef d'établissement du 1<sup>er</sup> degré, Spelc Ain-Loire-Rhône

## Générosité

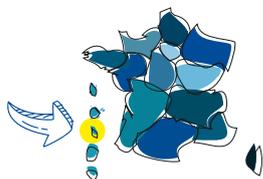
**“Je vote SPELc parce que c'est un syndicat qui s'occupe des adhérents et souvent aussi des non adhérents.”**



Christian Gattone, enseignant en 2<sup>nd</sup> degré, Spelc Provence-Alpes

LA CAMPAGNE ULTRAMARINE BAT SON PLEIN

# Le Spelc Martinique



Nous appelons à voter Spelc ! Le Conseil syndical du Spelc a informé les collègues de Martinique de la tenue des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre prochain.

Parallèlement, nous avons mené une rapide enquête sur les raisons d'appartenance à notre syndicat. Les réponses ont été les suivantes :

- le Spelc nous accompagne véritablement, nous écoute et nous épaula avec des responsables expérimentés ;
- le Spelc Martinique tient compte de chaque personne ;
- le Spelc, c'est aussi une fédération qui est représentée au ministère ;
- le Spelc crée du lien en partageant avec nous des moments de convivialité ;
- le Spelc encourage les personnes qui s'engagent pour la défense des droits, des intérêts de tous les personnels ;
- le Spelc dans mon établissement est force de proposition, il est dans le dialogue, l'écoute, l'accompagnement du personnel dans le respect de ses droits ;
- le Spelc porte le souci de l'équité.

Effectivement, notre équipe est présente sur le terrain, toujours disponible. Notre engagement est reconnu par nos pairs mais aussi par nos chefs d'établissement et nos instances, tant au rectorat qu'au niveau de nos tutelles.



Et c'est vrai que durant et après la crise sanitaire, le niveau d'interpellation du Spelc n'aura jamais été aussi élevé et nos représentants autant sollicités.

En votant Spelc, chacun témoigne donc d'un attachement à des valeurs chrétiennes, dans le cadre défini par les lois de la République. C'est ce qui lui donne une légitimité, une représentativité au niveau des instances académiques et ministérielles.

Autant de raisons qui font que nous appelons à voter Spelc, pas une fois, mais deux !

L'équipe du Spelc Martinique

# Le Spelc La Réunion

Le Spelc La Réunion est un syndicat de terrain. Cette proximité est la force d'un réseau d'entraide, de volontaires et de responsables qui mettent toute leur énergie à répondre à vos mails, à suivre votre carrière, voire dénouer des situations problématiques. Vous pouvez compter sur nous, parce que nous sommes dans votre école, votre collège ou votre lycée. Notre organisation syndicale s'emploie chaque jour à répondre à vos attentes diverses et variées.

Nous sommes présents à vos côtés dans toutes les commissions qui statuent sur les mutations, les avancements de carrière, qu'elles soient au niveau du diocèse ou du rectorat. Nos responsables œuvrent à trouver les meilleures solutions qui tiennent compte de vos *desiderata*. Le choix d'une région, d'une école, d'un établissement. En CCMD ou en CCMA, nous faisons le *maximum* pour confirmer les choix qui vous conviennent le mieux et pour corriger les erreurs. Forts de nos très bonnes relations avec le personnel du rectorat – votre employeur, avec lequel nous sommes en contact régulier –, nous pouvons faire avancer plus vite les dossiers et résoudre parfois des situations difficiles.

En fin de carrière, nous vous apportons une expertise sur votre évaluation retraite que nous sommes les seuls à réaliser en proximité avec vous.

### Un vote décisif pour l'action de terrain

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous pour continuer nos missions à vos côtés ; nous avons besoin que vous nous renouveliez votre confiance. Les élections professionnelles sont une étape décisive pour notre action sur le terrain pour les prochaines années. Elles se déroulent du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. VOTEZ pour nos candidats qui attendent votre soutien : nationalement pour les avancées collectives et localement pour vos avancées individuelles.

Vous aurez toutes les informations pour le faire. Il vous restera à concrétiser votre confiance par un vote Spelc.

Laurent Giovannoli,  
président du Spelc La Réunion



ENGAGÉS, FAISONS VOTER!

# Parlons à nos collègues avec le langage du cœur



**Nos collègues enseignants qui voteront pour les listes Spelc du premier et second degrés en décembre auront plusieurs fois raison de se réjouir de ce choix salutaire.**

**En commission consultative mixte (CCM) :**

- ils seront écoutés et épaulés par des professionnels dévoués qui connaissent, agissent et sont reconnus sur le terrain comme des interlocuteurs constructifs et déterminés à défendre leurs collègues;
- les élus du Spelc appartenant à une organisation qui bannit les postures politiques, leurs électeurs seront assurés d'être représentés sans parti pris ou opinion dogmatique, qui prévalent bien souvent dans certaines centrales syndicales marquées historiquement par le débat récurrent qui voudrait opposer l'enseignement privé sous contrat et le public;

- les commissions consultatives mixtes ont à traiter de nombreux sujets techniques qui engagent la carrière des enseignants sur une large palette de situations, qu'il s'agisse des recours concernant les évaluations des parcours professionnels (rendez-vous de carrière), de l'invalidation des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement... Les élus du Spelc en CCM traitent chaque cas avec une énergie et une compétence technique qui sont unanimement saluées et reconnues. Pourquoi ? Cela tient au fait que l'action du Spelc est entièrement consacrée aux arcanes de l'enseignement privé sous contrat, et cela est un atout dont nous sommes fiers.

Au-delà de ces compétences techniques qui constituent l'ADN des acteurs engagés au Spelc, il y a un petit plus qui doit faire la différence le jour du vote, si nous avons eu le temps de nous rendre dans les établissements ou de nous y faire connaître : c'est le langage du cœur, une forme d'accueil fraternel avec lequel nous communiquons avec nos collègues enseignants. Au moment des deux "clics électroniques", ils sauront alors au plus profond d'eux-mêmes pouvoir compter sur nous, pour un environnement plus sécurisant et respectueux de leurs droits dans tous les aspects de leur vie professionnelle... Faisons voter Spelc.



**C'est le langage du cœur, une forme d'accueil fraternel.**



Olivier Brusson,  
Spelc Créteil



## L'AVIS DU Spelc

### Motivée!

**Je vote Spelc**

- pour sa rapidité de réaction;
- pour son accueil téléphonique et son écoute bienveillante;
- car je suis informée de tout en temps réel;
- car c'est un syndicat présent dans toutes les instances;

- car c'est un syndicat apolitique;
- car mon dossier est suivi avec attention lors du mouvement des maîtres;
- car avec le Spelc j'ai un suivi de ma carrière.

Martine Delteil, enseignante 2<sup>nd</sup> degré,  
Spelc Provence-Alpes



# Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, l'agricole vote aussi!

Trois questions à Carole Cotton, responsable de la commission agricole à la Fédération des Spelc, et à Jean-Christophe Paris, membre de la commission. La spécificité de "l'agro" : la CCM et le CCM, même acronyme pour deux instances différentes.

## En quoi consiste votre mission en CCM ?

**CC** : La Commission consultative ministérielle traite des cas particuliers: promotion par listes d'aptitude, hors classe, classe exceptionnelle, accélération de carrière, mouvement des personnels...

Le ministère nous envoie les fichiers de travail en amont des réunions. Nous vérifions, remontons les anomalies, afin que le ministère ait un fichier de travail fiable le jour J. Nous analysons, défendons et arbitrons.

**JCP** : Au Comité consultatif mixte, nous traitons des thèmes collectifs: modification des grilles, discussion autour des différentes primes, évolutions des métiers.

## Avez-vous réellement un poids sur ces décisions ?

**JCP** : Lorsqu'elles sont fondées, argumentées et défendues, nous pouvons faire bouger les choses, avec parfois beaucoup de persévérance.

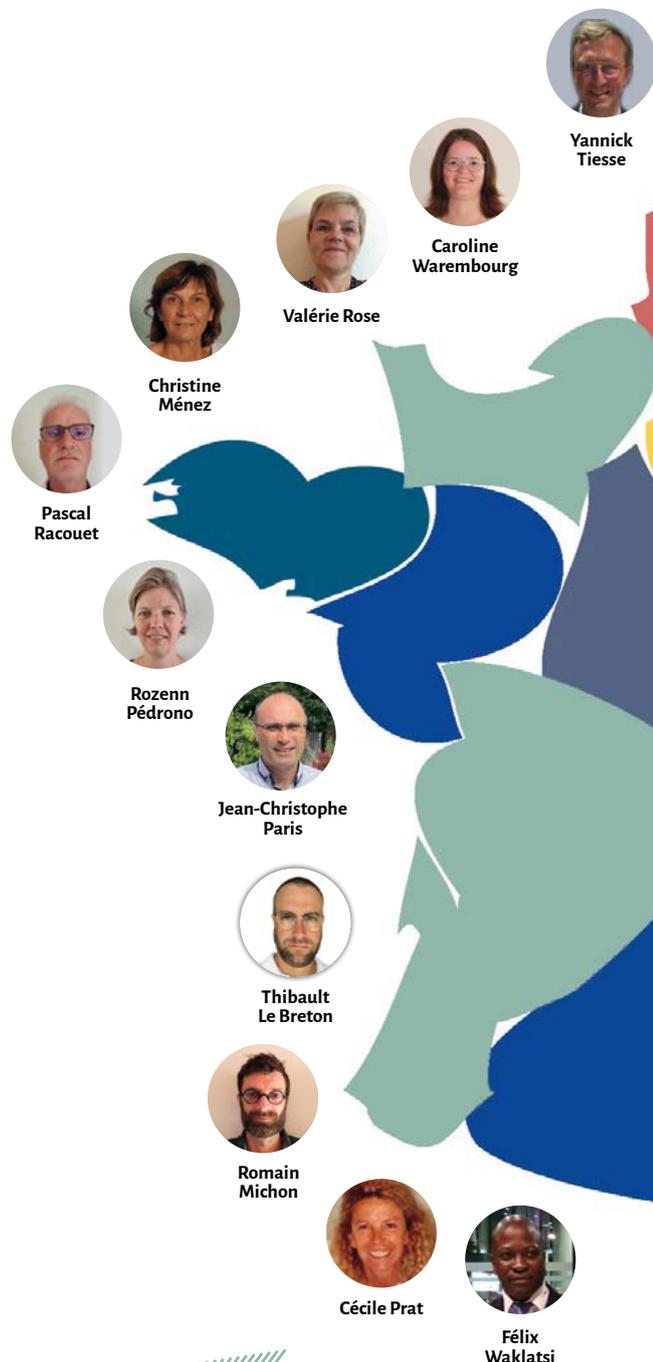
## En dehors de ces réunions que faites-vous en tant qu'élus ?

**CC** : Nous sommes autorisés à questionner directement le ministère, ce que les enseignants et chefs d'établissement ne peuvent pas faire. Avoir moins d'intermédiaires permet de gagner en efficacité et de sortir de l'anonymat.

**JCP** : Primes d'entrée dans le métier jamais payées, retraite complémentaire, demande de mutation, de passerelle sont quelques exemples.

Quatre années de la vie d'un élu en CCM ne se résument pas forcément en une interview. Notre rôle est indispensable!

Carole Cotton, Jean-Christophe Paris



2 votes  
2 clics

# Des experts de votre métier pour vous représenter



Carole Cotton



Delphine Vecten



Frédérique Grémillier



Rachel Aubert



Olivier Anceaux



Natalia Boisramé



Frédéric Petyt



Mélanie Hobel



Laurence Kammerer



Muriel Palix-Lombart



Philippe Napora

Dom-Tom



**L**ibres, apolitiques et indépendants, vos élus Spelc ont défendu vos intérêts dans toutes les instances représentatives nationales, régionales et locales. Avec conviction, ils ont respecté les engagements pris lorsque vous leur avez fait confiance en 2018 : lutte contre la précarisation de la catégorie 3, ouverture de listes d'aptitude exceptionnelles, meilleure gestion de la hors classe, passerelle Masa / Menj... Aujourd'hui, le paysage scolaire a évolué. Dans certaines filières, les besoins éducatifs prennent le pas sur la pédagogie. Notons également l'apparition de la mixité des publics, qui modifie considérablement le quotidien des enseignants.

De nouveaux combats seront à mener :

• **la reconnaissance de la pénibilité du travail en 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> avec :**

- la prise en compte de la coordination du collège pour l'accès à la classe exceptionnelle ;
- la minoration de service au-delà de 216 h en 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> ;

• **la reconnaissance du surcroît de travail en cas de mise en place de la mixité des publics par :**

- la fixation d'un seuil au-delà duquel la mixité des publics devient une mixité des parcours ;
- la pondération de 1,25 sur la totalité des heures effectuées en mixité ;
- le triplement de la prime informatique pour le suivi à distance des apprentis ;

• **le respect du travail et de la rémunération par :**

- la mise en place d'une véritable équité par rapport à l'enseignement agricole public : même salaire, même temps de travail, mêmes obligations ;
- la valorisation du PPCR pour tous ;
- la restauration de l'accès à la hors classe pour les catégories 3 ;
- la production de justificatifs de paiement explicites pour frais d'examens et des avances pour frais de déplacements.

Ainsi, en nous renouvelant votre confiance pour les 4 années à venir, tant au Comité consultatif ministériel qu'à la Commission consultative mixte, vous optez pour la défense de votre métier et de votre carrière par des élus de terrain proches de vous. Merci par avance de votre confiance.

[L'équipe des candidats Spelc](#)

# Élections professionnelles

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

## J'active mon compte électeur

**Afin d'activer mon compte Électeur**, je clique sur le lien à usage unique que j'ai reçu sur **mon adresse académique**. Mon identifiant d'électeur est mon adresse mail académique. Ex. : *prenom.nom@c-academie.fr*

J'active mon compte Électeur en créant **mon mot de passe élections**, comprenant entre 12 et 256 caractères (dont au moins 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial). Ex. : *@evoteSpelczfois*

Je saisis ensuite **une question défi** qui pourrait être utilisée avec mon Numen si je perds mon code de vote.

**Si j'ai perdu ou si je n'ai pas récupéré mon code de vote, je peux en demander un nouveau** par la fonction **Je vote** du portail **Élections** puis en cliquant sur le bouton **Réassort**.



## Dernière minute !

Avant le 25 novembre, je récupère dans mon établissement scolaire **ma notice de vote** qui contient **mon code de vote**.

## À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Pour voter, je me rends sur le portail Élections du Spelc :**

<https://www.spelc.fr/elections2022/>

**Je n'oublie pas de voter DEUX FOIS :**

- une fois pour le scrutin national (CCMMEP) ;
- une fois pour le scrutin local (CCM).

Ma carrière mérite un expert

# VOTEZ Spelc

EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET

[www.spelc.fr/elections2022](https://www.spelc.fr/elections2022)

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

**Spelc**  
au cœur  
de l'action

## Vote national

**C**CMMEP. L'acronyme peut rebuter. Pourtant, il ne désigne ni plus ni moins que la table des négociations entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les représentants des enseignants : le Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Gestion des effectifs, niveau des salaires, évolution des carrières, formation initiale... C'est au sein de ce comité que le Spelc vous défend. Dix représentants des enseignants (plus dix suppléants) seront directement désignés lors des élections professionnelles. En 2018, lors des précédentes élections, vous aviez confié trois des dix sièges au Spelc.

En 2022, donner au Spelc une voix forte au CCMMEP, c'est choisir un négociateur constructif qui dialoguera jusqu'à obtenir les meilleurs accords

pour vous. Nous l'assumons : négocier avec le ministère, c'est rechercher de justes compromis. Nos convictions ne nous enferment pas dans des postures et agitations stériles. Elles nous donnent l'énergie et la passion d'être au service des enseignants.

Donner au Spelc une représentation forte au CCMMEP, c'est promouvoir un syndicat apolitique, libre, acteur depuis 1905 de l'enseignement privé sous contrat. Vous enseignez dans un établissement dont le caractère propre doit être respecté. Mais cette liberté ne justifie pas que vous soyez moins bien traité que les collègues du public. Cette ligne est l'ADN original du Spelc. Depuis plus de cent ans, elle inspire nos actions. Donner au Spelc une légitimité forte au CCMMEP, c'est appuyer des revendications prioritaires :

- amplifier la revalorisation du métier d'enseignant, avec une attention

particulière en faveur des maîtres délégués ;

- mettre en place la rupture conventionnelle pour les maîtres contractuels ;
- faire de la formation un levier de reconversion ;
- rendre possible l'affectation dans l'enseignement public, y compris à l'étranger ;
- affecter au vivier 2 les promotions non attribuées du vivier 1 de la classe exceptionnelle ;
- obtenir pour les maîtres du privé des retraites équivalentes à celles du public.

Le Spelc compte sur vous, vous pouvez compter sur le Spelc pour vous épauler, vous représenter, vous défendre.

[Régine Mahé](#)



**1 Régine Mahé**, Rennes, 1<sup>er</sup> degré

**2 Catherine Blandin**, Nantes, 2<sup>nd</sup> degré

**3 Stéphanie Schnell**, Strasbourg, 2<sup>nd</sup> degré

**4 Hervé Bétard**, Nantes, 1<sup>er</sup> degré

**5 Frédérique Bonnel**, Créteil, 2<sup>nd</sup> degré

**6 Annick Rage**, Lyon, 1<sup>er</sup> degré

**7 Régis Bergogne**, Montpellier, 2<sup>nd</sup> degré

**8 Sophie Mura**, Bordeaux, 2<sup>nd</sup> degré

**9 Laurent Giovannoli**, La Réunion, 2<sup>nd</sup> degré

**10 Hélène Disaud-Puel**, Toulouse, 1<sup>er</sup> degré

**11 Benoit Garnier**, Paris, 1<sup>er</sup> degré

**12 Véronique Devillers**, Aix-Marseille, 1<sup>er</sup> degré

**13 Bruno Guillon**, Orléans-Tours, 1<sup>er</sup> degré

**14 Isabelle Dupin de La Guérivière**,

Normandie, 2<sup>nd</sup> degré

**15 Julie Garimède**, Guadeloupe, 1<sup>er</sup> degré

**16 Marie-Paule Lenglet**, Lille, 2<sup>nd</sup> degré

**17 Jean-Yves Murgue**, Nice, 2<sup>nd</sup> degré

**18 Béatrice Ducrot**, Grenoble, 2<sup>nd</sup> degré

**19 Sophie Provendier**, Versailles, 2<sup>nd</sup> degré

**20 Darine Derouiche**, Nancy-Metz, 2<sup>nd</sup> degré



Par Théo Lobbes

HUMEUR

# Étrange désastre

D'année en année, le classement de l'école française par le programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans (PISA) est une descente aux enfers. Il révèle l'état désastreux de notre système éducatif. Les choses en sont arrivées à un tel point que les concours de recrutement n'attirent plus assez de candidats. Toute honte bue, des rectorats organisent des "job datings" et "forment" en quatre jours des personnes peu qualifiées pour que chaque classe ait au moins quelqu'un pour s'occuper des élèves. Une bérézina éducative! Quel mépris aussi pour ceux qui ont travaillé dur en réussissant leur concours.

L'une des raisons constamment mises en avant est le salaire. Mais il n'a jamais été mirobolant et la responsabilité en incombe principalement aux responsables successifs du ministère des Finances. D'année en année, toujours la même chanson: "les caisses sont vides"! De plus, les enseignants à qui on demande de faire toujours plus pour un même revenu sont montrés du doigt par les parents soutenus par les médias parce qu'ils ne feraient pas assez d'heures. Ainsi dénoncés et méprisés par ceux qui



devraient les soutenir, les candidats à l'enseignement fuient. Qui peut bien aujourd'hui être attiré par une profession qui n'est plus gratifiée du prestige social accompagnant ordinairement les compétences intellectuelles d'un certain niveau?

Ce triste constat nous oblige aussi à nous demander à quoi l'Éducation nationale a réduit le métier de professeur. Dès que l'on ose poser la question de la transmission du savoir, qui était la principale fonction de l'enseignant, des cris d'orfraie s'élèvent pour dénoncer le caractère supposé réactionnaire et attardé d'une telle idée. Mais au nom de quoi les jeunes d'aujourd'hui n'ont-ils plus le droit d'avoir accès aux œuvres de culture qui ont façonné notre univers? On connaît la raison: le passé est obsolète et il faut s'en libérer afin que chaque individu

puisse exprimer sa créativité. À chacun d'inventer sa langue, sa grammaire, ses mathématiques, ses sciences, son droit et sa religion si ça lui chante. Place aux pédagogues modernes qui nous apprennent comment enseigner sans rien enseigner. En obtenant la transformation radicale de la seconde épreuve du Capes, ils ont remporté une grande victoire.

Seules comptent les compétences dites "professionnelles", c'est-à-dire la pédagogie et la didactique imposées par le ministère. *Exit* les compétences proprement académiques et le goût trop marqué pour la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie, les mathématiques et la physique. Ces savoirs, de surcroît, sont suspects d'élitisme et donc politiquement incorrects. Quel naufrage! Y a-t-il quelque part une bouée de secours?

## VOS ÉLUS LOCAUX



### Le Spelc par Jason Piffeteau

Spelc Côte d'Azur, membre du pôle communication et de la commission du 2<sup>nd</sup> degré

## L'union fait la force

**J**e suis enseignant depuis 9 ans, au Spelc depuis aussi longtemps. Grâce à un travail exceptionnel réalisé dans ma région d'affection, mon syndicat dépasse les 1 000 adhérents aujourd'hui. Progressivement, je me suis engagé à différents niveaux : le CSE, puis la délégation syndicale du Spelc, ensuite le conseil syndical, les CCMA, le bureau syndical où je suis aujourd'hui secrétaire. Bref, je pense être, comme beaucoup d'entre nous, ce que l'on peut appeler un homme de terrain. Notre expertise conjointement construite nous permet d'être des ressources dans de nombreux domaines et toujours, toujours au service de nos adhérents. C'est pour moi une des forces majeures du Spelc. Puis, il y a deux ans, à la suite de différentes rencontres, j'ai intégré le pôle communication de la fédération, en charge des réseaux sociaux. Je suis donc monté quelques fois à Paris et j'ai commencé à découvrir, très partiellement, le fonctionnement national. Je n'ai croisé que des personnes au service d'une cause plus grande qu'elles, cela a été dit et rappelé, "le Spelc, toujours le Spelc, encore le Spelc".

C'est une évidence que dans tout groupe avec du dialogue, il y a parfois des frictions et des désaccords, mais j'aimerais rappeler ce qui me motive, et qui je pense devrait transcender tout cela : faire progresser le Spelc au service de nos adhérents.

Je terminerai en partageant une image dont nous pourrions peut-être nous inspirer. Voyez-vous les gros chalutiers qui, dans leurs filets, ramassent des milliers de poissons ? Ceux-ci se font attraper, sont paniqués dans le filet et finissent pêchés sans trop d'espoir

de survie. Or, s'ils prennent conscience qu'ils sont des milliers et qu'ils se mettent tous, ensemble, à nager vers le fond de l'océan, il y a de fortes chances qu'ils puissent faire craquer le filet pour se libérer.

Il me semble qu'une règle est assez universelle en la matière : c'est que l'union fait la force. Puisse le Spelc se saisir de cette réalité afin qu'ensemble, tous ensemble, nous puissions le faire rayonner et gagner au service du plus grand nombre.





**ENSEIGNANTS**

# Contestation d'avis et d'appréciation finale : faites appel au service juridique car la jurisprudence est contre vous !

Les rendez-vous de carrière (RDVC) sont programmés aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons, pour l'accès à la hors classe. La promotion à la classe exceptionnelle se fait sur dossier. À l'occasion de ces RDVC, le chef d'établissement et l'inspecteur émettent des avis sur 11 items avec une appréciation littérale. Ces avis sont contestables dans les 15 jours calendaires suivant la transmission, dans la partie "observations" du compte rendu.

À partir de cette évaluation, l'inspecteur d'académie (IA Dasen) (1<sup>er</sup> degré), le recteur (2<sup>nd</sup> degré) ou le ministre (agrégés), attribue une appréciation finale qui vous est notifiée sur *l'professionnel* dans les 15 jours qui suivent la rentrée. Dès que vous avez cliqué sur "pris connaissance", vous avez 30 jours pour contester par recours gracieux (Dasen, recteur) ou hiérarchique (ministre). Une absence de réponse au bout de 30 jours équivaut à un refus.

À partir du rejet du recours, vous avez encore 30 jours pour saisir la CCMD/ CCMI (1<sup>er</sup> degré) ou CCMA (2<sup>nd</sup> degré). Cette dernière se réunira dans les 30 jours qui suivent la saisie. Si la commission ne modifie pas l'appréciation finale, la décision deviendra

définitive et pourra être attaquée devant le tribunal administratif (TA).

Cette procédure semble simple, pourtant elle est truffée de pièges et ce dès la rédaction du recours. Ne rédigez pas votre recours gracieux ou hiérarchique seul. En effet la jurisprudence protège l'administration et la chance d'obtenir gain de cause est quasi nulle si on agit seul.

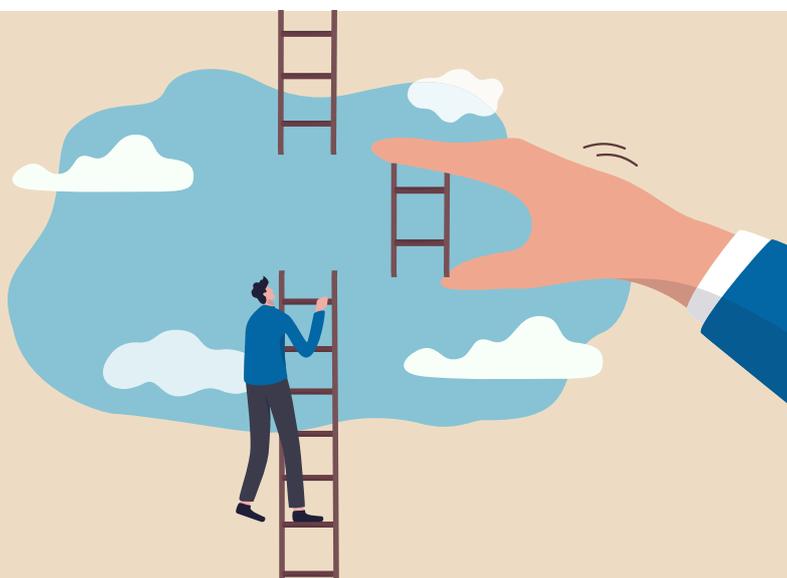
Le TA déboutera en argumentant que le recours est mal formulé et n'est qu'une demande de révision, que l'avis ne fait pas grief, que les tableaux d'avancement ne sont que des actes préparatoires et indivisibles, que les avis individuels des promus n'ont pas été attaqués et sont devenus définitifs, que l'avis n'a pas à être motivé, n'étant pas créateur de droit et ne retirant pas d'avantages, ou que les délais sont dépassés, etc. Pour résumer, ce n'est pas un droit d'avoir tel ou tel avis, ni d'être inscrit dans le tableau et encore moins d'être promu.

Vous l'avez compris, faire le recours seul, sans conseil du service juridique du Spelc, vous donne une chance de voir réviser votre appréciation finale à l'amiable par l'autorité dont vous dépendez ou la commission mixte compétente, mais ne vous laisse aucune chance en cas de saisie de la justice administrative.

Le service juridique du Spelc a rédigé récemment pour le compte du Spelc Côte d'Azur un mémoire qui interpelle le rectorat et le TA de Nice. Tous les arguments développés par l'administration ont été démontés juridiquement et jurisprudentiellement point par point.

Nous vous conseillons donc de faire contrôler, avant envoi, votre projet de recours par le service juridique, via la présidence de votre syndicat d'adhésion qui transmettra.

Jean-Louis Stalder,  
responsable du service juridique





## CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

### Direction multisites : attention danger !

Nombreux sont les collègues enseignants qui se font piéger en acceptant de suppléer le chef d'établissement (CE) en son absence. Attention, il ne s'agit pas là d'une simple délégation de direction. Tout incombe à ces enseignants lorsque le CE n'est pas présent, et cela arrive souvent...

Une rémunération dérisoire pour une fiche de poste conséquente ! Donc attention à ne pas s'engager sans savoir.

Un texte de cadrage au niveau national est indispensable pour cette nouvelle fonction de référent 1<sup>er</sup> degré sur site. Il doit préciser

les missions confiées, le volume horaire et la rémunération. Ces enseignants seront alors considérés comme salariés à multi-employeurs : une rémunération de l'État, une de l'Ogec. L'intérêt est de pouvoir créer un vivier de personnes accédant plus tard à une réelle direction. Pour le Spelc, il n'est pas question de faire de ces collègues des exécutants non considérés et mal rémunérés. Le Spelc sera vigilant !

Hélène Disaud-Puel,  
commission des chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré

## CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

### L'au revoir de Philippe Pineau

Clap de fin, après trente-six années de direction sur cinq établissements. Quel regard puis-je porter sur ce parcours ponctué par toutes les évolutions du monde scolaire ? Cette longévité témoigne certes d'un épanouissement dans la responsabilité mais aussi d'un accompagnement que je dois au Spelc.

Quand j'étais jeune directeur, le Spelc a favorisé des liens et des rapprochements mais surtout une démarche active vers l'amélioration de cette fonction. C'était le temps des accords Lang-Cloupet, du blocage administratif des fameuses enquêtes vertes de rentrée et des actions devant conduire plus tard à l'octroi des décharges pour les directeurs de l'enseignement privé. **Le Spelc au cœur de l'action** : le slogan n'était pas encore inventé mais l'esprit était déjà là.

Le Spelc a contribué à ma professionnalisation. Diriger, c'est prévoir, organiser, anticiper, négocier, mais encore faut-il savoir, avoir l'information et le décryptage éclairé de celle-ci. Avec un outillage administratif et thématique performant en constante modernisation, la commission fédérale des chefs d'établissement, en prise avec la réalité concrète des écoles, porte le souci de leurs dirigeants.

Notre représentativité auprès des instances académiques et diocésaines n'en fut que plus reconnue.

Par ailleurs, la vision Spelc du "cadre en responsabilité" correspondait à mon désir d'exercer un regard global sur les composantes d'une structure scolaire. Je me suis efforcé d'être soucieux des conditions de travail des salariés Ogec. Proche des salariés, proche des enseignants, c'est dans cette capacité à fédérer l'ensemble que mon organisation syndicale a été précieuse. Avec le Spelc au service du bien commun.

Enfin, parce que la fonction est exposée et que rien n'est simple dans une responsabilité à multiples facettes, c'est dans la gestion des situations de crise que le conseil, le soutien, la défense du collectif vous font rester debout, digne et mobilisé.

Alors sans les engagements au Spelc, le parcours aurait-il été aussi long ? Peut-être, mais sans la même saveur. Celle d'y connaître des personnes étonnantes, compétentes et engagées, à l'image de ma collègue Hélène Disaud-Puel, responsable de la commission des chefs d'établissement. Toutes et tous avez contribué au sentiment qui m'anime aujourd'hui, celui de "mission accomplie" au sein de l'Enseignement catholique.

Philippe Pineau





### CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

## Cotisation multi- employeurs, du nouveau !

Une nouvelle procédure est mise en place dans l'académie de Toulouse afin de faciliter à l'avenir le remboursement des cotisations Urssaf.

Ainsi, il sera désormais possible de demander à la direction régionale des finances publiques (DRFIP) de proratiser en paye les cotisations patronales et ouvrières de l'Urssaf sur l'année civile courante (N) sans avoir à passer par la procédure actuelle.

Ce dispositif sera mis en place à compter de janvier 2023. En revanche, pour les remboursements de cotisations 2022, il faudra refaire la procédure habituelle avec l'ensemble des pièces à fournir en début d'année 2023.

Les documents (ancienne et nouvelle procédures) sont sur notre site, dans l'espace responsable:

<https://www.spelc.fr/profile/chef-etablissement-1er-degre/questions-frequentes/procedure-de-demande-de-remboursement-des-cotisations-urssaf/>

Hélène Disaud-Puel,  
commission  
des chefs d'établissement  
du 1<sup>er</sup> degré



### SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (Sep)

## Retenues sur salaire

Pour diverses raisons, le salarié peut se voir opérer ponctuellement une retenue sur salaire à l'initiative de son employeur. Ci-dessous, voici quatre exemples de motifs et procédures de retenues.

#### Retenue pour absence du salarié

Lorsque le salarié est absent sans justification ou est en retard, l'employeur peut diminuer la rémunération, celle-ci étant la contrepartie d'un travail. Dans ce cas précis, la retenue sur salaire n'a pas la nature de sanction disciplinaire et n'est donc pas interdite.

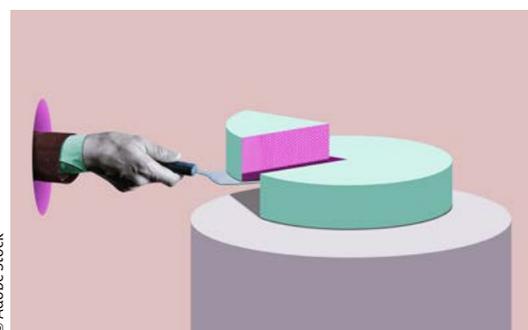
Une retenue sur salaire proportionnelle aux retards injustifiés d'un salarié est légale et ne constitue pas une sanction pécuniaire interdite par la loi.

En revanche, si la retenue pour absence ou retard excède le temps de travail non fourni, elle sera considérée comme une sanction pécuniaire et donc interdite. Dans ce cas, le salarié pourra réclamer son dû à l'employeur.

#### Trop-perçu à rembourser

Il peut arriver qu'un employeur ait procédé par erreur au versement d'une somme à laquelle n'avait pas droit son salarié au cours du mois en question. L'employeur a le droit d'en demander le remboursement. Il peut donc entamer les démarches de récupération dans un délai de 3 ans, date de son erreur. Il est toujours préférable de prévoir "à l'amiable" les conditions de remboursement et d'éviter le litige.

Dans un souci de clarté, les explications peuvent être fournies au salarié par courrier ainsi que les modalités des prélèvements à venir. Mais la retenue sur salaire ne peut pas être supérieure à 10 % du salaire net.



© Adobe Stock

#### Acompte et avance : ne pas confondre

Dans les deux cas, il s'agit d'un paiement anticipé d'une partie du salaire mais les motifs de leur versement respectif divergent.

L'acompte correspond au versement du salaire d'heures de travail déjà effectuées par le salarié. L'employeur ne peut donc pas légalement le refuser. Généralement, l'acompte en question fait l'objet d'une retenue de salaire à la fin du même mois.

En revanche, l'avance est un versement d'une partie de salaire correspondant à des heures de travail non encore accomplies. De ce fait, l'employeur peut légalement la refuser. Néanmoins, dans le cas où l'employeur accepte de verser une avance, son montant sera récupéré par la suite, par des retenues qui ne pourront pas dépasser chacune 1/10<sup>e</sup> du salaire net mensuel ; ce remboursement pourra donc amputer les paies du salarié concerné durant plusieurs mois.

Jacqueline Leroy





## SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS

### Valeur du point Sep

Calculer son salaire dans le cadre de la **nouvelle convention collective** (sont exclus les personnels dont les salaires dépendent du point de la fonction publique) : **valeur du point au 1<sup>er</sup> octobre 2022, 18,79 € (annuelle) et 1,565 € (mensuelle).**



## SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (Sep)

# La valorisation de la formation pour les Sep

Dans la convention collective harmonisée applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022, la situation professionnelle est considérée (article 4.1.3.4. de la CC).

Tous les 3 ans, à l'occasion de l'entretien professionnel obligatoire, l'employeur et le salarié vérifient si les fonctions mobilisées pour le poste correspondent à la réalité des activités du salarié et si les critères classants sont adaptés.

Si tel n'est pas le cas, l'employeur apporte des mesures correctives : évolution individuelle de rémunération liée à l'attribution de critères classants, changement de fonction, ou tout élément de reconnaissance notamment en cas de départ en formation.

Lors d'un départ en formation, l'employeur et le salarié s'entendent dans un document "engagements réciproques" (disponible sur *Isidoor*).

Tous les 6 ans, un état des lieux récapitulatif de la période sexennale fait l'objet d'un document écrit dont une copie est remise au salarié.

NB : temporairement, le dispositif de l'ancienne convention collective persiste sur la période de septembre 2019 à septembre 2022 (voir l'ancien texte section 9 de la CC EPNL de 09.2017) :

- pour toute formation qualifiante : 25 points par période de 5 ans, dans la limite de 3 par strate ;
- pour défaut de formation : attribution de 30 points par période de 6 ans (mars 2014 à mars 2020).



Si les fonctions mobilisées pour le poste ne correspondent pas à la réalité des activités du salarié, l'employeur apporte des mesures correctives.

Vinciane Giacomotto, co-responsable de la commission des salariés des établissements privés



## Confédération européenne des syndicats indépendants (Cesi)

À la fin du mois de juin dernier, la Cesi tenait ses journées d'été – "Summer days" – pour la première fois en présentiel depuis plus de 2 ans. Cet événement fut d'abord une occasion précieuse de retrouver les délégués d'au moins 15 pays européens représentant plus de 5 millions de salariés. Les échanges furent fructueux et entièrement tournés vers l'avenir, un avenir plus vert, plus respectueux des personnes tout en intégrant les inévitables progrès technologiques. La question centrale fut de réfléchir à la meilleure façon d'articuler l'informatisation galopante et le développement harmonieux des jeunes et des salariés. Il est évident que les méthodes de travail ne seront plus celles du début du XX<sup>e</sup> siècle, fort heureusement pour beaucoup d'aspects. De nombreux métiers du milieu du XXI<sup>e</sup> siècle n'existent pas encore à ce jour.

Avec la Cesi, dont le Spelc est un membre reconnu, nous avons fait le choix de mener un combat pour assurer le bien-être des personnes et la qualité de l'environnement dans ce contexte plus mouvant que jamais. Il est acquis qu'on ne stoppera pas le progrès, mais il est essentiel de l'accompagner, de le maîtriser et d'y garantir la place centrale des femmes et des hommes.

Un autre défi est celui d'une plus grande justice, tant entre les États membres de l'Union qu'entre les individus. Le risque de fracture numérique est bien réel, celui d'un creusement entre les niveaux de vie ne l'est pas moins. N'oublions pas qu'un professeur roumain ne gagne qu'à peine plus de 500 €. Cela ne pourra se réaliser que dans le cadre d'un espace européen de l'éducation pour lequel nous militons ardemment. Hélas, les jalousies locales freinent l'avancée de ce grand et beau projet. Il est grand temps que les gouvernants des États comprennent que l'avenir de notre jeunesse ne peut plus se limiter aux frontières nationales : les jeunes, eux, l'ont bien compris !

Le Spelc est libre et autonome, il n'en participe pas moins aux travaux à visée européenne portés par la Cesi. Le Spelc est professionnel ; il n'est clairement pas catégoriel.

Luc Viehé



# Négociation sur l'égalité professionnelle femmes-hommes : les obligations de l'entreprise

En France, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est acquise en droit depuis la loi Roudy du 13 juillet 1983. Cependant, malgré de nombreux progrès législatifs et réglementaires, dans les faits, elle reste un objectif à atteindre. Pour ce faire, la législation a fait de la négociation collective l'élément central pour engager les entreprises sur ce sujet. Le Groupe VYV vous propose un rappel des obligations de l'entreprise en matière de négociation sur l'égalité professionnelle.

## Les obligations inscrites dans la loi

Dans les entreprises comprenant une ou plusieurs organisations syndicales représentatives du personnel, et dans lesquelles a été désigné au moins un délégué syndical, l'employeur doit engager tous les ans, ou tous les quatre ans si un accord collectif le prévoit, **une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

Dans ce cadre, l'employeur doit fournir aux représentants du personnel les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle de son entreprise. L'ensemble de ces informations est rassemblé dans leur base de données économiques, sociales et environnementales.

À l'issue des négociations, **l'accord doit être déposé** sur la plateforme de téléprocédure du ministère du Travail et un exemplaire doit être remis par l'employeur au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion.

En l'absence d'accord relatif à l'égalité professionnelle, l'employeur doit déposer auprès de l'autorité administrative, **un plan d'action annuel** fixant les objectifs de progression et les actions permettant de les atteindre.

## Les thèmes de la négociation

L'accord ou, à défaut, le plan d'action fixe les objectifs et les actions à mettre en place pour œuvrer en faveur de l'égalité professionnelle.

Ces objectifs et ces actions doivent être accompagnés d'indicateurs chiffrés et porter sur au moins trois des domaines d'action suivants pour les entreprises de moins de 300 salariés et sur au moins quatre des domaines pour les entreprises de 300 salariés et plus :

- la rémunération effective ;
- l'embauche ;
- la formation ;
- la promotion professionnelle ;
- la qualification ;
- la classification ;
- les conditions de travail ;
- l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

La rémunération effective est obligatoirement comprise dans les domaines d'action retenus.

## Contrôle et sanctions

Les entreprises de moins de 50 salariés n'ont pas l'obligation d'être couvertes par un accord collectif ou un plan d'action. Cependant, elles doivent prendre en compte les objectifs en matière d'égalité professionnelle dans leur entreprise et les mesures nécessaires pour les atteindre.

Pour les entreprises de 50 salariés et plus, **l'inspection du travail contrôle l'existence d'un accord collectif ou d'un plan d'action** (qui doit être précédé d'un procès-verbal de désaccord pour les entreprises de plus de 300 salariés) ainsi que leur conformité aux dispositions légales. Dans le cas contraire, elles sont soumises à **une pénalité financière pouvant atteindre jusqu'à 1 % de leur masse salariale brute**. Cette pénalité est due pour chaque mois entier à compter du terme du délai laissé à l'employeur, et ce jusqu'à ce qu'il transmette à l'inspection du travail un accord ou plan d'action conforme. **Les entreprises peuvent également être exclues de la procédure de passation des marchés publics ou d'un contrat de concession**. Le respect de cette obligation s'apprécie alors au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public.

 Pour plus d'information, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

## AU FIL DES PAGES



### Un miracle

Victoria Mas - Albin Michel  
224 pages - 18,90 €

Une prophétie. Une île du Finistère Nord. Les visions d'un adolescent fragile. Et, au-delà de tout, jusqu'à la folie, le désir de croire en l'invisible. Envoyée en mission sur une île balayée par les vents, Sœur Anne, religieuse chez les Filles de la Charité, va se retrouver confrontée à l'indicible... et à elle-même.

Sans fioritures, l'autrice restitue parfaitement le décor, l'atmosphère particulière d'une île qui, même proche du continent, reste à l'écart du reste du monde, les expressions locales, et surtout la ferveur des foules et la violence des rancœurs.

C'est une histoire bien écrite et qui se lit d'une traite.

### Le triple E

Karine Szczépaniak - Éditions Maïa  
135 pages - 18 €

Ce livre ne témoigne pas seulement d'un parcours professionnel ou du métier de professeur, *a fortiori* celui d'arts plastiques; il a semblé essentiel à l'autrice de communiquer avec ses lecteurs, de manière directe et intime, en décrivant son école d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Ce livre a été rédigé sous une forme épistolaire: un ensemble de trente-trois lettres adressées à tous, servant une intention à la fois narrative, informative et sensible.

Dans une société qui ne reconnaît plus vraiment ses enseignants comme des acteurs essentiels, l'autrice décrit trente-trois manières de dire combien "enseigner" reste un très beau métier... quitte à le changer?

### Ce qu'il faut de nuit

Laurent Petitmangin - Manufacture de Livres - 196 pages - 16,90 €

C'est l'histoire d'un père qui élève seul ses deux fils. Les années passent, et les enfants grandissent. Ils choisissent ce qui a de l'importance à leurs yeux. Ils agissent comme des hommes. Et pourtant, ce ne sont encore que des gosses. C'est une histoire de famille et de convictions, de choix et de sentiments ébranlés, une plongée dans le cœur de trois hommes. Dans ce premier roman fulgurant, Laurent Petitmangin dénoue, avec une sensibilité et une finesse infinie, le fil des destinées d'hommes en devenir.

### Dans les brumes de Capelans

Olivier Norek - Michel Lafon  
400 pages - 20,95 €

Une île de l'Atlantique battue par les vents, le brouillard et la neige. Un policier en réserve depuis six ans et dont les nouvelles missions sont classées secret-défense dans sa résidence surveillée, forteresse imprenable protégée par des vitres pare-balles. Une jeune femme qu'il y garde enfermée. Et le monstre qui les traque...

Outre une intrigue haletante, l'auteur livre des dialogues qui claquent, ainsi qu'une ambiance pesante, amplifiée par le climat austère et la brume épaisse de Saint-Pierre. Il livre également une réflexion sur la reconstruction des victimes et le droit à une seconde chance.

### Mallette pédagogique d'Hist/

**Géo/EMC** ● Conçue par des formateurs de l'académie de Poitiers, cette mallette pédagogique montre comment prendre son poste, préparer son cours, s'assurer du bon fonctionnement de la classe.

### Vous êtes nouvel(le)

#### enseignant(e) ?

● La plateforme *Les fondamentaux*, composée de plus de 500 films d'animation courts et de fiches pédagogiques, vous assiste dans la transmission des fondamentaux: lire, écrire, compter, respecter.

### Créer des QCM

● *Kahoot!* propose un environnement d'apprentissage ludique et social en générant des QCM ou quiz interactifs. Les élèves utilisent en classe des tablettes, smartphones ou ordinateurs pour s'auto-évaluer. Chacun peut visualiser en direct son taux de réussite ainsi que celui de ses camarades.

## NET INFOS

Retrouvez ces informations avec les liens sur le site :  
<https://www.spelc.fr/services/publications/l-educateur/annee-scolaire-2022-2023/net-infos/net-infos-de-les-n-284/>



[www.spelc.fr](https://www.spelc.fr)



### Vous avez dit APQ ?

● En soutien à l'activité physique quotidienne (APQ), *Eduscol* propose des pistes de mises en œuvre et les ressources (vidéos, fiches pédagogiques, fiches d'activités...) des académies de Créteil et de Paris, ainsi que celles du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJOP).

### Un atlas sonore des langues

**régionales** ● Il permet d'écouter une même fable d'Ésope en français et en plusieurs dizaines de langues régionales ou variantes locales.

Bonjour la Mutuelle ! Je souhaite changer de couverture santé. **Quels sont les atouts de votre couverture Lumina Santé ?**

**Dès 15€/mois\*, vous bénéficiez de toutes les garanties d'une couverture santé**

+

- Des téléconsultations gratuites auprès de **médecins 24h/24 et 7j/7 !**
- **8 consultations** par an auprès de **psychologues** conventionnés
- Des tarifs privilégiés chez **9000 partenaires de santé (optique, dentaire, audiologie, ostéopathie)**
- un forfait médecine douce (**ostéopathe, chiropracteur, podologue, pédicure...**)

**REJOIGNEZ-NOUS !**

En tant qu'adhérent Spelc, vous bénéficiez d'un **tarif privilégié tout au long de l'année !**

**OBTENEZ UN DEVIS EN 3 MINUTES AU 01 85 53 50 36**  
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 17h30



\*Après déduction des 15€/mois pris en charge par votre employeur

Mutuelle Saint-Christophe assurances - 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497 - Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI